

EOS Imaging
Société Anonyme

10, rue Mercœur
75011 Paris

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Fi.Solutions

8, rue Bayen

75017 Paris

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging
Société Anonyme

10, rue Mercœur
75011 Paris

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 050 754 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

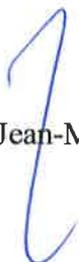
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

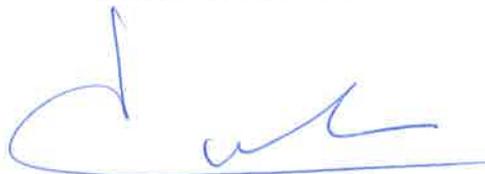
Fi.Solutions

Jean-Marc PETIT



Deloitte & Associés

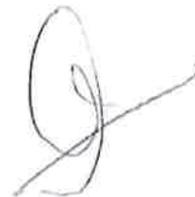
Fabien BROVEDANI



Paris, le 13 avril 2015

Attestation des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées.

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève pour l'année 2014 à 1 050 754 euros (un million cinquante mille sept cent cinquante-quatre euros).



Anne RENEVOT

Directeur Administratif et Financier.

EOS

EOS Imaging SA
10 rue Mercœur | 75011 Paris France | +33 (0) 155 25 60 60

EOS Imaging Inc.
185 Alewife Brook Parkway #410 | Cambridge, MA 02138 USA | +1 (678).564.5400

Capital Social : 183 865,67 € - N°TVA : FR 09 349 694 893

DON'T GUESS. SEE

www.eos-imaging.com